



## Offre au prix de vente

-----  
Par ArnO

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un avis éclairé et impartial sur une situation immobilière délicate concernant une vente/achat de maison :

- dans un premier temps l'annonce est publiée sur leboncoin à 227000? le 09/10 à 13h55
- plusieurs clients et une agence visitent le 10/10
- une première offre est formulée par le client #1 à 217000? le 11/10
- un mandat simple (entremise) est signé avec une agence au prix du mandat de 220 000 ? pour 235 000? prix d'agence.
- une offre de l'agence est faite à 220 000? pour le client #2 le 13/10
- une offre de l'agence est faite à 222 000? pour le client #2 le 13/10
- le client #1 fait une contre offre à 224 000? le 16/10
- une contre-offre de l'agence est faite à 225 000? pour le client #2 le 17/10
- une offre au prix de vente 227 000? est formulé par le client #1 le 18/10

Le vendeur n'a signé aucune des offres susmentionnées.

Le vendeur a-t-il un engagement légal avec quelconque parti ? si oui lequel ?

le client 1 peut-il attaquer le vendeur en cas de vente au client 2 ?

l'agence peut-il attaquer le vendeur en cas de vente au client 1 ?

Des conditions dans le mandat peuvent-elles influencer sur votre verdict ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire et éventuellement d'avoir pu apporter une/des réponses à mes interrogations.

Cordialement.

-----  
Par chamce

""Aujourd'hui, vous pouvez participer à des ventes immobilières sur internet et enchérir en toute sécurité !

... Vous aurez accès au cahier des charges du bien en ligne, et à l'issue de la vente la procédure se poursuit comme une transaction traditionnelle.

ex : Acheter un bien immobilier aux enchères : comment ça se passeedito.seloger.com ? conseils-d-experts ? acheter-un-bien-immobilier ""